



## **Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 28 septembre 2020 – 20h15 – Salle de spectacles, La Sagne**

Monsieur Laurent Benoit, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h15.

### **Appel nominal**

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 13 conseillers généraux et 6 excusés, à savoir : Mmes Melinda Calame, Séverine Charmillot, Camille et Charline Nussbaumer, Angélique Rosa et M. Lionel Ducommun.

### **Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 juin 2020**

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **Ordre du jour**

1. Adoption du nouveau règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
2. Rapport du Conseil communal et demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)
3. Rapport du Conseil communal et demande de crédit pour le changement de la chaudière et la réfection des toilettes du temple
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à une demande d'autorisation de mandater un organe de révision agréé pour le contrôle des comptes 2020, 2021 et 2022 de la commune
5. Questions et interpellations
6. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.

#### **1. Adoption du nouveau règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)**

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal relatif à l'adoption du nouveau règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

M. Didier Benoit, au nom du PLR, propose d'accepter le nouveau règlement ci-dessus.

Mme Nicole Dauwalder, au nom de Sagne-Demain, propose d'accepter le nouveau règlement ci-dessus.

Au vote, le règlement est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **2. Rapport du Conseil communal et demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)**

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local (PAL).

M. Pierre Renaud donne différentes informations complémentaires par rapport à ce rapport.

Le montant de CHF 200'000.– est un coût estimé pour les quatre années à venir. Cela veut dire que normalement tout ne va pas être dépensé, sachant que CHF 27'500.– seront versés en subventions.

Il y a aussi une réserve pour la mobilité et les plans d'alignement de CHF 25'000.–. Ce montant est sollicité mais il n'est pas forcément obligatoire d'établir un plan d'alignement. Donc des économies peuvent être faites.

Ensuite, il détaille le travail qui sera fourni pour les prochaines années. Il y aura un effort particulier pour les zones à bâtir, notamment pour les zones d'activité intercommunales.

Finalement, il détaille la dépense de ce montant sur les quatre prochaines années. En 2021, il y aura beaucoup de dépense car c'est là que le travail va commencer. En 2022, cela sera probablement un peu plus calme car c'est le canton qui analysera les premiers résultats. En 2023, il espère finaliser le PAL avec l'aval définitif du canton. La commission d'urbanisme sera prochainement convoquée.

Mme Carole Meister ne comprend pas pourquoi tous les membres de la commission d'urbanisme n'ont pas été convoqués lors du choix du mandataire.

M. Pierre Renaud répond que ce premier exercice ne concernait pas spécifiquement la commission d'urbanisme. Le Conseil communal a souhaité réunir un petit groupe pour l'adjudication des travaux. Il a été décidé qu'une délégation du Conseil communal et un représentant de chaque parti politique de la commission d'urbanisme soient présents lors de l'adjudication. Il n'y a pas eu de tirage au sort pour déterminer le représentant du PLR et de Sagne-Demain.

Mme Carole Meister trouve « cavalier » de procéder de cette manière.

M. Pierre Renaud tient à préciser que le but n'était pas d'être quinze personnes autour de la table car il y avait beaucoup de papier et de discussion pour attribuer ces points. Le Conseil communal a estimé qu'un groupe de cinq personnes était judicieux pour faire cette attribution.

M. Patrick Frioud ne trouve pas respectueux vis-à-vis de la commission d'urbanisme de ne pas convoquer les membres de manière officielle. Il suggère fortement au Conseil communal d'introduire un nombre minimum ou maximum de séances par année car c'est un sujet très important. Il estime que le Conseil général n'est pas assez impliqué et n'a pas souvent son mot à dire.

M. Pierre Renaud le remercie pour cette suggestion. Il est possible de fixer un certain nombre de séances mais il faut savoir qu'il y aura des périodes plus intenses que d'autres. Il souhaite que les premières séances soient tenues avec la commission d'urbanisme pour discuter de l'agenda, des travaux à faire. A la suite de la première séance, il est possible de fixer une date pour la séance suivante. Il répète qu'il y aura des années plus chargées que d'autres.

M. Cyril Kopp souhaite savoir comment les CHF 200'000.– seront répartis sur quatre ans.

M. Pierre Renaud lui répond que c'est difficile d'être précis mais il peut affirmer qu'en 2021, il y aura beaucoup de travaux qui auront été réalisés, donc une bonne partie du budget alloué. De plus, il rajoute qu'il faudra aller relativement vite pour soumettre une proposition au canton compte tenu que les délais de traitement sont longs.

Mme Virginie Frioud, au nom du PLR, propose d'accepter le rapport et la demande de crédit ci-dessus.

Mme Nicole Dauwalder, au nom de Sagne-Demain, propose d'accepter le rapport et la demande de crédit ci-dessus.

M. Edouard Jean-Mairet, au nom de la commission financière, propose d'accepter le rapport et la demande de crédit ci-dessus.

M. Pascal Oppliger demande qu'une réflexion soit menée sur la capacité des infrastructures publiques en parallèle au PAL. Il se demande si les infrastructures publiques de la Commune (CAD, eau potable et eaux usées) pourront encore supporter une augmentation de la population.

M. Fritz Schmid répond que pour l'eau potable, normalement cela ne va pas poser de problème car la Commune pompe ce qu'elle a dans son réseau et puis le reste, la Commune

se sert sur la Chaux-de-Fonds. Au niveau des eaux usées, la STEP n'est pas encore arrivée à son maximum de capacité. Mais au moment où elle arrive à son maximum comme lors d'orages, c'est là qu'il y a beaucoup de problèmes qui surviennent avec les eaux pluviales. Grâce au nouveau règlement PGEE, les problèmes pourront être résolus plus rapidement à l'avenir.

M. Thierry Coita rajoute que le chauffage à distance (CAD) arrive gentiment à son maximum de puissance. Si par la suite d'autres personnes souhaitent se raccorder au CAD, il faudra faire une étude plus approfondie sur la question.

Le président donne lecture à l'arrêté relatif.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, les articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Rapport du Conseil communal et demande de crédit pour le changement de la chaudière et la réfection des toilettes du temple**

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le changement de la chaudière et la réfection des toilettes du temple.

M. Patrick Frioud, au nom du PLR, propose d'accepter le rapport et la demande de crédit ci-dessus.

Mme Nicole Dauwalder, au nom de Sagne-Demain, propose d'accepter le rapport et la demande de crédit ci-dessus.

M. Edouard Jean-Mairet, au nom de la commission financière, propose d'accepter le rapport et la demande de crédit ci-dessus.

Le président donne lecture à l'arrêté relatif.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, les articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à une demande d'autorisation de mandater un organe de révision agréé pour le contrôle des comptes 2020, 2021 et 2022 de la commune**

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal relatif à une demande d'autorisation de mandater un organe de révision agréé pour le contrôle des comptes 2020, 2021 et 2022 de la commune.

M. Patrick Nussbaumer, au nom du PLR, propose d'accepter le rapport ci-dessus.

Mme Nicole Dauwalder, au nom de Sagne-Demain, propose d'accepter le rapport ci-dessus.

Le président donne lecture à l'arrêté relatif.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, les articles 1 et 2 de l'arrêté, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

### **5. Questions et interpellations**

M. Patrick Nussbaumer, au nom du PLR, interpelle le Conseil communal au sujet de l'extension de la carrière. Il demande que la population puisse se prononcer sur l'extension ou non car ce dossier dépasse largement les compétences des autorités exécutives et législatives. Aussi, il souhaite que le Conseil communal envisage des contacts avec d'autres acteurs du même type dans le canton et demande une analyse des chiffres et propositions

fournis par Colas, car c'est un groupe important qui gère les finances et les comptes d'exploitation mieux que la Commune.

M. Pierre Renaud le remercie et précise que le Conseil communal a pris bonne note de son interpellation. Il tient à préciser que cela fait partie des réflexions qui sont menées au sein de l'exécutif. De plus, le Conseil communal prend note de cette volonté de référendum sagnard par rapport à un enjeu de cette importance.

M. André Meister tient à préciser que légalement, il faut déjà que le Conseil général vote positivement l'arrêté et c'est ensuite qu'un référendum pourrait être demandé sur l'initiative de la population.

M. Patrick Frioud se tient à disposition pour fournir des noms et des numéros de téléphone auprès du Conseil communal en ce qui concerne la carrière.

M. Pascal Oppliger a été interpellé par plusieurs citoyens du village qui lui disent que les PV du Conseil général ne sont plus disponibles sur le site Internet de la Commune.

L'administrateur communal répond que les PV seront mis le plus rapidement possible sur le site Internet.

## **6. Communications du Conseil communal**

M. Thierry Coita communique le point suivant :

- Lors de la séance précédente, Mme Séverine Charmillot avait émis le souhait de déplacer le bac à sable du terrain de football. Dès lors, la situation a été évaluée. En analysant, il a été constaté que ce serait dommage de retirer l'installation existante. Par conséquent, un nettoyage a été effectué, du nouveau sable a été déposé. Des copeaux ont été ajoutés afin de rendre la place de jeu plus jolie.

M. Martial Robert communique le point suivant :

- Le 30 juin dernier, M. Pierre-André Will a remis sa lettre de démission pour la fin de mois de septembre. Il avait succédé à Raphaël Monnet. Employé avec beaucoup de qualités : polyvalent, dévoué et ponctuel. Il avait notamment effectué la formation pour la STEP. Lors du mois de novembre, cela aurait fait dix ans que M. Pierre-André Will occupait ses fonctions au sein de la Commune. Il avait succédé à M. Maxime Cassi pour le poste de responsable des travaux publics. Il a choisi de prendre une autre voie. Le Conseil communal tient à le remercier pour toutes ces années de travail et de disponibilité.

Un nouvel employé a été engagé. Il s'agit de M. Philipp Gehri qui commencera au courant du mois d'octobre. Il est déjà employé communal aux espaces verts de La Chaux-de-Fonds. Il s'est aussi engagé à poursuivre la formation en tant qu'exploitant de STEP.

M. Pierre Renaud communique les points suivants :

- Il remercie le Conseil général pour son engagement dans la récolte de signatures de l'initiative géo-topographique. Selon les statistiques, il y a eu plus de 4'500 signatures (la quantité requise pour que l'initiative soit acceptée). En pourcentage de la population, la Commune de La Sagne a récolté 113 signatures et fait partie des très bonnes communes.
- Au sujet du PAL, il a pris bonne note de la remarque de la commission d'urbanisme. Il souhaite la réunir pour la prochaine législature, afin de mettre le projet en place. Les enjeux sont importants. Un certain nombre d'éléments seront aussi discutés au sein de la Commune. D'autres éléments feront l'objet de discussion intercommunale notamment avec les Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz au sujet du tourisme ou des habitats dispersés. Une collaboration ainsi qu'une communication seront très importantes.

M. André Meister communique les points suivants :

- Le 25 octobre aura lieu les élections des nouvelles autorités communales (Conseil général). Il invite les personnes présentes à faire un peu de publicité aux citoyens du village afin qu'il y ait un grand taux de participation, comme pour les votations du 27 septembre 2020.
- Les prochaines dates pour les séances du Conseil général ont été fixées. Le lundi 7 décembre 2020 clora la législature actuelle. A la suite de cette dernière séance, comme le veut la tradition, sera servi un repas si la COVID-19 le permet. Pour les personnes qui souhaitent s'engager à nouveau pour la prochaine législature, la date du Conseil général a été agencée au lundi 14 décembre 2020. Ce jour-là aura lieu la séance constitutive de la nouvelle législature du Conseil général. Les nouvelles autorités entreront en service dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Les transports publics seront fortement chamboulés, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 octobre 2021. La ligne de train entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sera remplacée par des bus mais les citoyens sagnards ne seront pas beaucoup impactés par cette situation. Par contre, dès le 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 31 août 2021, il n'y aura plus de train entre La Chaux-de-Fonds et La Sagne. Le train fera seulement l'aller et le retour entre La Sagne et Les Ponts-de-Martel. Le train sera supprimé et sera remplacé par un bus. Par conséquent, il y aura plusieurs effets importants sur les horaires.

Le président lève la séance à 21h00.

La Sagne, le 28 septembre 2020

Les rapporteurs :

Léo Barras Loane Bachmann Florence Vermot Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le président

La secrétaire

Laurent Benoit

Nicole Dauwalder